



## AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

---

### PROJET DE RÈGLEMENT PR25-38

RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS SUR LE PLAN D'URBANISME, DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, ET SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LES *RÈGLEMENTS MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL RCG 14-029* - RCG 14-029-6 ET RCG 14-029-7

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal-Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août dernier. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le lundi 8 septembre 2025 à compter de 16h à la salle du conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR25-38 a pour objet d'assurer la concordance avec les règlements modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Le projet de règlement PR25-38 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 28 AOÛT 2025**

Me Olivier Pelletier  
Greffier